

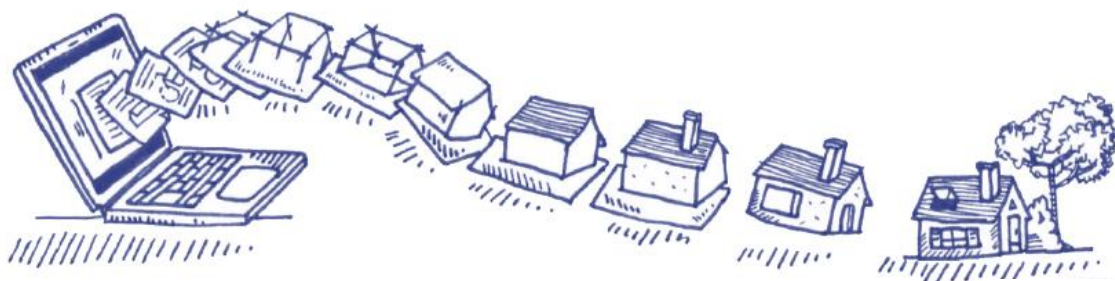
Vos démarches d'urbanisme en ligne sur le territoire de Saint-Chéron

Depuis le 1er janvier 2022, nous recevons vos demandes de permis de construire, déclaration préalable et certificats d'urbanisme en ligne, gratuitement, de manière plus simple et plus rapide.

Laissez-vous guider !

GUIDE

PRATIQUE



“ J’ai un projet de travaux...

Edification ou modification d’une clôture, pose d’un abri de jardin, changement de destination d’une construction, construction d’une maison individuelle; tous ces travaux et d’autres sont soumis à autorisation préalable d’urbanisme.

Pour réaliser vos démarches d’urbanisme, la commune met à votre disposition des solutions dématérialisées, sécurisées, gratuites et facilement accessible.

Le dépôt en ligne, c’est...



Un service accessible à tout moment et où que vous soyez, dans une démarche simplifiée.



Un gain de temps et d’argent : plus besoin de vous déplacer en mairie pour déposer votre dossier ou d’envoyer vos demandes en courrier recommandé.



Une démarche plus écologique, grâce à des dossiers numériques qui ne nécessitent plus d’être imprimés en de multiples exemplaires.



Plus de transparence sur le traitement de vos demandes, grâce à un circuit entièrement dématérialisé avec tous les acteurs de l’instruction, et des échanges facilités jusqu’à la décision de l’administration.

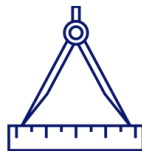
Comment faire ?

JE PRÉPARE MON DOSSIER

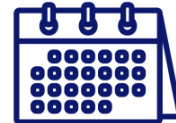
Pour garantir la qualité et la recevabilité de votre dossier, préparez votre demande en vous rapprochant de nos services, qui seront à même de vous guider à chaque étape, notamment pour :



Choisir le formulaire CERFA adapté à vos travaux



Identifier l'ensemble des pièces nécessaires à son instruction



Anticiper votre calendrier de réalisation

JE LE DÉPOSE EN LIGNE

- Par le biais du guichet unique, la plateforme en ligne dédiée :
<https://stcheron.geosphere.fr/guichet-unique>
(Sauf dossier d'Enseigne et d'Autorisation de Travaux dans le cadre des Etablissements Recevant du Public)

- À l'adresse suivante dédiée :
demat.ads.urba@saint-cheron.fr



Nous vous recommandons de déposer votre dossier par le biais du guichet unique pour un traitement automatisé.

Le dépôt en ligne est un service offert aux usagers mais n'est pas une obligation pour vous. Nos services continuent de vous accueillir pour recevoir vos demandes papiers ou envoyées par courrier, avec les mêmes délais légaux de traitement de vos demandes.



A chaque étape de votre projet,
nos services vous renseignent
et vous accompagnent.

Mairie de Saint-Chéron
Service Urbanisme

Contacts : 01 69 14 13 28 ou 01 69 14 13 29
urbanisme@saint-cheron.fr

